

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 6 heures
du soir, 10, rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au
Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas
rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 339

Impreso en los Talleres de El Solero

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagne
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 50
Six mois	5 50	6 50
Un an	10 00	10 50
Numéro du jour	\$ 0 01	
ancien	10 10	

Les abonnements partent du premier et du quinze
de chaque mois.

Les réductions pour semestres et années se font
sur les souscriptions payées d'avance.

QUESTIONS ECONOMIQUES

La fin du Renteur

Annulation de toutes les tribulations de la vie
courante et en présence des difficultés grandis-
santes de la lutte pour l'existence, que de gens
pensent encore que le meilleur métier est celui
de rentier! Suivant ses goûts, son tempérament,
son éducation, le milieu dans lequel il se débat,
chaque homme a son idéal de rente. C'est ainsi
qu'un homme dira, en poussant un profond soupir:
«Ah! si j'avais seulement six mille, douze mille,
vingt mille, vingt-cinq mille francs de rente!»

Eh bien, si cela peut être une consolation
pour ceux qui n'ont d'autres revenus que le fruit
de leur travail, non seulement les rentiers sont
souvent plus à plaindre que les travailleurs, mais
un jour viendra certainement où il n'y aura plus
de rentiers, c'est-à-dire ceux qui ont de bons
rentes sur l'Etat et qui traversent la vie en
oisifs, en curieux, en spectateurs, trop sou-
vent même en inutiles.

Quant à ceux qui vivent de leurs revenus,
peut-être, après les avoir péniblement gagnés,
au cours d'une longue carrière, que la paix
soit avec eux; mais qu'ils prennent bien garde
de compromettre le fruit de leur épargne, car
bien tôt ne sera plus difficile que de trouver
un bon placement de son argent, ce que les an-
ciens appelaient un «placement de père de fa-
mille».

Voilà, en effet, que la valeur de l'argent baisse
de jour en jour; les bons gains se font de plus
en plus rares; la dépréciation d'une façon simple
et énergique en disant que la pièce de 5 francs
ne vaut plus que 4 francs, et l'on voit que la
pièce de 5 francs ne vaudra plus que 4 francs
dans 25 ans.

En attendant, l'Etat a déjà plusieurs fois, en
France, opéré la conversion de la Rente, c'est-à-
dire qu'il a donné à ses créanciers les 5 francs
de l'argent que ceux-ci lui avaient prêtés, il ne
leur a plus donné que le 4 1/2 et le 4, puis le
3 1/2 et le 3. Et chaque fois les rentiers ont
crié au scandale et à l'abomination! Ils
étaient dans leur droit, parce que l'on a toujours
le droit de crier quand on se voit frustré inopi-
nément d'une partie de ses ressources; mais
l'Etat aussi reste dans son droit et dans la stricte
légalité chaque fois qu'il diminue l'intérêt de sa
dette en proportion du taux de l'argent.

Maintenant que les rentiers ne touchent
plus que le 3 0/10; les penseurs du moins être
tranquilles pendant longtemps. Ils étaient dans
l'erreur: des conseils généraux, plus soucieux
des intérêts du Trésor que des intérêts des ren-
tiers, ont pensé que le moment serait peut-être
venu de leur rogner encore quelque chose; dans
leur dernière session ils ont émis le vote que le
3 1/2 soit converti en 2 1/2.

Nous ne savons si le Parlement se montrera
favorable à ces votes formulés dans plusieurs
départements, mais s'il ne le fait pas, il sera
obligé de le faire le jour où il sera obligé de
payer la dette de 3.000 francs de la Rente, et
le rentier qui jouit aujourd'hui de 3.000 francs
de rente, n'en aura plus que 2.500 francs. C'est
une perte, et une perte d'autant plus sensible
que le même capital produisait naguère 3.000,
4.500 et même 5.000 francs de rente.

Voilà, en dernier lieu, les capitalistes l'ont échap-
pé belle; on a failli frapper la rente d'un impôt
de 10%; mais les capitalistes, et même ceux
qui travaillent en vue de capitaux éventuels,
ont protesté si fort que le Parlement a reculé
devant cette mesure. Ont-ils eu raison de pro-
tester?—Certes, oui, puisque cet impôt
eût sensiblement diminué leurs revenus. Le ren-
tier dont nous venons de parler, par exemple,
n'aurait plus touché que 2.850 francs, au lieu
de 3.000; ils ont eu raison aussi parce qu'un
impôt, on voit bien par où il commence, mais
on ne sait jamais par où il finit. Cet impôt de
10 0/10 aurait pu constituer un précédent dan-
gereux: un beau jour, sous prétexte d'équilibrer
le budget on a joué un bon tour au capital, on
l'a fait passer de 5 à 4 0/10; puis, le produit
d'un impôt nouveau on ne sait jamais bien où
il passe, il est emporté comme un fétu de paille
par ce torrent qui roule les milliards de la
France.

Depuis, les capitalistes ont eu tort de pro-
tester, parce qu'ils ont échappé à cet impôt
de 10%; ils ont été obligés de subir prochainement
une conversion de la rente qui, elle, res-
semble bel et bien un impôt de 16 2/3%; le ren-
tier, qui aurait perdu 120 fr. l'année
dernière, avec un capital de 4%, perdra 300 fr.
l'année prochaine si on le convertit le 3 et le
1/2 pour cent. Il y a donc, ici, le contre-
sens, comme en toute chose; mais si nous nous
plaçons à un point de vue général, qui n'est pas
précisément celui du monsieur ayant 2.000 fr.
de rente, nous ne regrettons point l'impôt et nous
sommes tout prêt à nous féliciter de la pro-
chaine conversion, si, toutefois, le bénéfice qui en
résultera le Trésor est bien employé.

Quand on impose les bicyclettes, les pianos
ou les célibataires, le contribuable n'a qu'à pa-
yer, sans se préoccuper si ce nouvel impôt aura
une affectation spéciale; mais quand on lui de-
mande de diminuer de 16 2/3% son revenu, il a le
droit de dire à l'Etat: Pourquoi faire? En effet,
si la conversion doit servir à amortir la dette de
l'Etat ou à alléger les charges du pays par un
dégrèvement, elle est bonne et légitime; mais si
le produit de la conversion doit servir à grossir
l'armée de fonctionnaires qui vit aux dépens des
contribuables ou à augmenter les traitements de
l'état-major de cette armée, nous avons tous le
droit de la trouver mauvaise.

Les Etapes d'un Progrès

On connaît les excellentes qualités de l'alumi-
nium. C'est un métal réfractaire à l'oxydation,
offrant en outre, sur tous les métaux employés
aux usages courants, le très appréciable avan-
tage d'être au moins aussi résistant que les autres
et beaucoup plus léger.

L'emploi de l'aluminium n'offrirait qu'un incon-
vénient, sa cherté relative; mais la difficulté a
été résolue par les progrès de la chimie, et main-

tenant le métal s'obtient à un prix qui le rend
tout à fait abordable.

L'industrie en a profité pour l'appliquer à
multitude de fabrications, et on a aussitôt songé
à faire l'essai de son emploi dans la fabrication
du matériel de l'armée. Diverses combinaisons
ayant été soumises à cet effet au ministère de la
guerre, l'administration se décida en 1892—no-
tons la date—à instituer une commission char-
gée d'étudier l'affaire.

La commission mit deux années pour mûrir la
question, au bout desquelles elle déclara que
l'aluminium pourrait être avantageusement em-
ployé, en remplacement de la tôle de fer, pour la
fabrication des ustensiles de campement.

L'affaire ne traîna pas... à peine trois ans,
pendant lesquels les ustensiles en aluminium fu-
rent mis en expérience dans les corps de troupe
de France et d'Algérie. On en avait même con-
figuré mille collections aux troupes du
corps expéditionnaire de Madagascar.

Le résultat fut, paraît-il, absolument con-
cluant; la supériorité du nouveau métal apparut
dans son extrême légèreté, la facilité de son en-
retien et la rapidité avec laquelle il permettait
de cuire les aliments.

Le procès était gagné, et... ces jours-ci
soit deux nouvelles années après les dites con-
clusions, le ministère de la guerre, toutes rai-
sons entendues, vient de décider... qu'avant de proposer aux Chambres l'adoption
définitive de l'aluminium, il était indispensable
d'être exactement fixé sur la valeur des us-
tensiles tels qu'ils peuvent être obtenus dans l'état
actuel de l'industrie.

En loi de quoi, tout est à recommencer: On a
fait une nouvelle commande de matières dites
d'épreuve; on va les répartir entre les divers
corps de troupe; après quoi chaque corps de
troupes devra dresser son rapport sur l'expé-
rience, les plus rapports, centralisés dans les bureaux
de la guerre, viendront à une commission spé-
ciale... et ainsi de suite, très probablement, jus-
qu'à ce que le prochain nouveau venu, un besoin
nécessaire de la science, vienne à son tour à
être expérimenté et à être jugé.

Voilà les étapes d'un progrès. Comme on le
voit, il ne faut jamais être pressé quand on cher-
che des améliorations.

A. Elert.

Nos Marins

L'AMIRAL DE BEAUMONT

On sait qu'en raison de l'accroissement de nos
forces navales dans les mers de Chine et du Japon,
le gouvernement a décidé, il y a quelque
temps, de constituer une escadre dite escadre de
l'Extrême Orient, placée sous le commandement
en chef du contre-amiral de la Benneville de
Beaumont.

Cet officier général a quitté Paris, ces jours
derniers, se rendant à Toulon où il s'embarquera
immédiatement sur le cuirassé de croisière l'*Archimède*,
à destination de Shanghai ou de Yokohama,
et il rejoindra les forces navales du contre-
amiral Gignat de la Bédollière.

Le nouveau commandant en chef de l'escadre de
l'Extrême-Orient est né le 23 janvier 1810 à
Cugy-Fleury (Indre-et-Loire); c'est un de nos
officiers les plus distingués. On se souvient
que pendant le conflit sino-japonais, il y a trois
ans, il a déjà commandé la division navale fran-
cise de l'Extrême-Orient. Il a aussi commandé,
comme capitaine de vaisseau, la division navale
du Tonkin en 1885 et fut partie du corps expé-
ditionnaire avec le brave amiral Courbet.

A son arrivée en Extrême-Orient, le contre-
amiral de Beaumont a pris son pavillon sur le
Vendôme et remplacera le contre-amiral Gignat
de la Bédollière qui commandera en sous-ordre
et aura son pavillon à bord du croiseur d'entre-
pôt qui ira remplacer le *Bayard* dès que
ses essais seront terminés.

L'escadre de l'amiral de Beaumont compren-
dra les bâtiments suivants:
Cuirassés *Vauban*, commandant Boutet, qui
portera, ainsi que nous le disons plus haut, le
pavillon du commandant en chef; *Bayard*, com-
mandant Mougin-Joannet, battant pavillon du
contre-amiral Gignat de la Bédollière, en atten-
dant l'arrivée de l'*Entrevaux*.

Croiseurs: *Duguay-Trouin*, commandant
Fort; *Brutus*, commandant Parfait; *Jean-
Bart*, commandant Thiermy; *Désertes*, com-
mandant Philibert; *Pascal*, commandant
Borel de Brétizel; *Eclairer*, commandant
Texier.

Canonnières: *Surprise*, commandant Ja-
choud de la Plessier, et *Lyon*, commandant
Amet.

Le gouvernement juge que ces forces navales
seront suffisantes pour assurer notre prestige et
la faire respecter nos prétentions, dans le cas où
les événements d'Extrême-Orient prendraient
une tournure inquiétante. Mais, jusqu'à présent,
cette éventualité n'est pas à redouter.

Isidore Auvio.

Une Prophétie

Le présent document n'est pas forgé à
plaisir, comme certaines pièces du dossier drey-
fusiste; il a été découvert par M. de Cassagnac
dans un volume publié en 1875, sous le titre:
*Critiques historiques, philosophiques et litté-
raires*.

Voici le document qui constitue une véritable
prophétie:
«M. Zola n'a pas été condamné au huis-clos.»
Ses amis assurent que, voyant le public indif-
férent à ses premiers volumes, il s'écria: «Ici on
n'arrive à rien si l'on ne fait pas de bruit.» Et
il résolut de faire du bruit, beaucoup de bruit.
En pareil cas, Alcibiade conçoit la queue de son
chien: c'est le vieux jeu classique. M. Zola at-
tacha à la queue du sien une casserole plus son-
oreuse qu'appétissante, et le chien courut encore. On
ne peut plus se mettre à la fenêtre sans enten-
dre «retentir la casserole sur le pavé et sans être
incommodé de ses émanations.»

Franchement, je ne vois pas comment M. Zola
pourrait progresser encore. Et il est indispen-
sable.

ble qu'il progressa s'il ne veut déchoir prompte-
ment. Il faut qu'il attache une deuxième casse-
role à la queue de son chien. Ah! cette deuxième
casserole, «je l'entrevois» bien dans un coin de
son magasin à débris! Il prépare (toujours dans
le cycle des Rougon-Macquart) un roman intitulé:
«Le Soldat», où il racontera nos déastres et
où il décrira la vie militaire telle qu'elle est,
c'est-à-dire «telle qu'il la voit», avec ce regard
qui, dans tout le peuple de nos faubourgs, n'a
su découvrir «que des cités dégradées ou viles, ou
bêtes».

«Cela sonnera une tempête, on l'appellera
l'ennemi de la France, il comptera l'ennemi.»
C'est un Italien de ses amis qui nous l'apprend.
M. Zola a raison de compter là-dessus. «Quand
il touchera à notre armée, le bruit sera aussi épu-
vantable qu'il peut le souhaiter.» Mais en tira-
ra-t-il gloire et profit?

Quoiqu'il fasse profession d'être affreux,
«se tiendra-t-il debout devant l'indignation na-
tionale? Emporté par un courant invincible,
ne sera-t-il pas, ce jour-là, rejeté dans le
néant?»

Nous avons besoin de répéter que ceci a été
écrit en 1875. L'auteur de la prophétie que les
événements viennent de si bien justifier est M.
Colnet, qui fut rédacteur en chef de la *Republi-
que Française*.

Zola a touché à l'armée, la tempête a éclaté,
et l'indignation nationale est en train de faire
son œuvre de justice.—R.

Graphologie

La graphologie est plus à la mode que jamais.
Vous connaissez ses prétentions. C'est l'art de
reconnaître votre caractère à première vue de
votre écriture.

Les consultations écrites se paient cher; elles
sont longues généralement, parce que de tels
oracles gagnent à se délayer. Quand on les écri-
vit, on s'aperçoit qu'ils ont une allure souvent
contra-façon. Comme cela, on ne peut se trom-
per qu'à moitié et la bonne moitié fait toujours
passer la mauvaise.

Si le graphologue parle de votre douceur, il
avance aussitôt que vous êtes irritabile à cet in-
stant; s'il dit que vous n'êtes pas endurant, c'est
pour ajouter que, néanmoins, vous savez com-
mander à votre irritabilité naturelle.

Ces jugements émis à part, il est certain
que des probabilités se dégagent du plus ou moins
de fermeté et de précision de votre écriture. Il
est aussi des écritures annonçant telle ou telle
aptitude professionnelle, et cela presque à coup
sur, bien qu'il faille aussi tenir compte des ca-
rnières de la mode qui se tourne la comme par-
tout.

Nous avons vu le temps où toutes les jeunes filles
avaient adopté l'écriture anglaise dont les li-
nes sanglantes et menues s'allongeaient telle-
ment qu'on écrivait deux ou trois mots à la li-
gne. Les correspondantes prolixes avaient la fu-
gace habitude d'écrire par le travers de la
même page, ce qui offrait à l'œil une sorte de
quadrille parfaitement illisible.

Le grand genre maintenant est d'écrire à la
Séville, en format des lettres hautes, droites,
indépendantes et en pesant fermement sur la
plume. Nous avons donc des écritures factices,
au goût du jour. Je rappelle cette question de
mode pour montrer les incertitudes de la grapho-
logie.

Cela n'empêche point que, sous l'Empire, l'ab-
bé Michon ait fait école. Peu après lui, Desbar-
rolles, l'ancien compagnon d'Alexandre Dumas,
s'occupa de la divination par l'écriture comme
par les lignes de la main. Il y mit toute sa
génération, son tact et son esprit qui était vif. Si
les hommes du monde lui avaient pris, comme
maintenant, des leçons à vingt francs le cachet,
sa fortune eût été faite.

En réalité, la graphologie est bien plus vici-
le qu'on ne l'imagine: elle amuse déjà la cour
de Louis XIV, et je viens de faire constater par
hasard en feuilletant un livre récent sur l'acadé-
micien Rose, un Provost, qui lui fut secrétaire in-
time du grand roi, et contre lequel si bien sou-
craire qu'il est difficile aujourd'hui de détermi-
ner la différence.

L'auteur de cette biographie, M. Villiers du
Terrage rapporte que le duc de Vendôme, dans
ses voyages ayant un jour rencontré un Blon-
din du nom de Primi fort intelligent, résolut de mys-
tifier Paris.

Il le ramène avec lui et annonce à la Cour
qu'il a découvert un savant qui lit dans l'écritu-
re le passé, le présent et l'avenir. Il s'agit d'en-
voyer un mot de sa main et le savant Primi vous
renseignera sur ce que vous désirez savoir. L'au-
teur ajoute que c'était M. de Vendôme, l'homme le
plus au courant des intrigues de cour, qui dictait
à Primi ses réponses, et qui, à défaut de l'avenir
racontrait avec une vérité surprenante le passé de
chacun.

Tout Paris le consulta. La comtesse de Sois-
sons lui écrivait de ses talents et le présentait
à Madame qui à son tour insista près de Louis
XIV pour qu'il envoyât secrètement un mot de
son écriture. Mais le roi qui craignait peut-être
quelque révélation déplaisante refusa longtemps;
enfin, pressé de toutes parts, il ordonna de faire
venir Primi pour l'interroger lui-même.

Primi arriva devant la Cour. Louis XIV lui
montra un billet de sa main et demanda quelle
espèce d'homme l'avait écrit.

Tranquillement, Primi répondit que c'était un
vieux avaré, un fesse-mathieu, un homme inca-
pable de jamais rien faire de beau et de bon.
Les personnes présentes sont attirées, riant
par le calme de Primi que par les éclats de rire
du roi qui ne riait pas souvent d'assès bon cœur.

Mais, au bout d'un moment tout le monde
devint on avait reconnu dans ces imperfections
le portrait complot de secrétaire du Roi.

M. de Vendôme avait été informé que Louis
XIV avait fait écrire son billet par Rose et il
en avait prévenu Primi.

Loréan Lurhey.

Une curieuse demande de divorce

On a vu des demandes en divorce pour in-
compatibilité d'humeur ou des mariages pris
en cour de Rome pour des motifs graves et sé-

rieux, mais voici un cas qui mérite d'être conte-
té, car je crois qu'il est unique en son genre. C'est
en province que le procès a été jugé, mais il
eût été digne d'être soumis à des juges parisi-
ens.

Une dame, fort jolie du reste, avait un mari
si vil, si ardent, si amoureux, qu'elle ne pou-
vait suffire à ses embrasements. Néanmoins,
rassurée par les motifs de conscience qui lui per-
suadaient qu'elle ne pouvait sans crime déchoir
à son mari, elle se soumettait à la très rude
épreuve à laquelle elle était condamnée.

Cette dame, qui avait grande confiance en son
confesseur, eut devoir lui faire connaître son
cas épineux dans lequel elle se trouvait; elle
avait aussi que son mari était victime de ses
amoureux transports et que sa santé déclinait
à vue d'œil. Le confesseur fit sentir à sa pénite-
nte qu'elle se soumettait à la très rude épreuve
à laquelle elle était condamnée, mais il lui promit
d'être soumise à son mari, cette soumission ne
devait pas s'étendre jusqu'à des choses qui pou-
vaient contribuer à la mort de cet époux.

Ce conseil était raisonnable, mais il ne tirait
pas la dame de son embarras. Elle pensait, à jus-
te titre, que si elle se refusait à son mari, il au-
rait peut-être des soupçons et que cela briserait
la baine d'intelligence du ménage. C'est alors
qu'elle formula une demande en divorce, ne don-
nant à sa demande d'autre raison que le désir
de conserver la vie à son mari.

Ce qui rendait le procès piquant, c'est que la
cause de la demande n'était pas seulement la sa-
gesse de la femme, mais aussi l'amour qu'elle
avait pour son mari qu'elle aimait plus que son
plaisir.

«Où, disait-elle, je veux me soustraire à l'em-
pire que mon mari a sur moi, parce qu'il
en abuse pour sacrifier sa vie. Délivrez-moi du
spectacle de voir un mari amoureux, que j'aime
avec passion, s'égarer lui-même, parce qu'il
m'aime trop ardemment!»

Ce qui rendait le procès piquant, c'est que la
cause de la demande n'était pas seulement la sa-
gesse de la femme, mais aussi l'amour qu'elle
avait pour son mari qu'elle aimait plus que son
plaisir.

LE PROCÈS ZOLA

(SUITE)

M. Van Cassel aborde la question des lettres
de M. le général Gonse, livrées à la publicité
contre tout droit, qui ont produit une si vive
impression sur M. Scheurer-Kestner.

Que disent-elles, que prouvent-elles? Rien,
absolument rien, sinon une bonne volonté et
une prudence extrême de la part du général.

M. Van Cassel les commente une à une. Il dé-
finit le rôle du colonel Picquart dans ses rapports
avec son supérieur hiérarchique et il le trouve
fort étrange.

Puis, le «petit bleu» rapporté au colonel Pic-
quart et qu'il garde pendant des mois sans en
parler à son chef, et les conversations lochées
avec le colonel Henry et M. Gribelin! C'est là la
pointe de départ des recherches du colonel Pic-
quart, la loi pour la première fois le nom d'Es-
terhazy a été prononcé.

M. l'avocat général n'est pas tendre pour Me
Léobis, qu'il considère comme l'interprète de
tous les documents avec lesquels le colonel Pic-
quart désirait ouvrir la révision. Il fait entendre
que l'indiscrétion commise par l'*Elbe* en sep-
tembre 1896 devait provenir du colonel Picquart
ou de ses alentours, et à cette occasion, il fait
remarque que, dès le lendemain de cette indis-
crétion, Mme Dreyfus envoyait sa pétition à la
Chambre.

Revenant à la pièce secrète censément
communiquée aux membres du conseil, M. Van Cas-
sel rappelle l'opinion de M. Trépoix.

La forme elle-même est violée, si les juges ont
la certitude de la culpabilité de Dreyfus, je ne
saurais élever la voix pour lui.

L'avocat général précisant le véritable point
du débat, explique que bien d'agir «par ordre»,
les juges du second conseil de guerre ont usé
de leur plus entière liberté.

Le commissaire du gouvernement était pour
le huis-clos absolu, le général de Pellieux pour
la publicité complète des débats; le conseil de
guerre s'est décidé, en sa pleine indépendance,
pour une publicité partielle.

Au surplus, dans les affaires de cette nature
le huis-clos est de règle.

De 1890 à 1896 il y a eu devant nos conseils
de guerre quatre affaires d'espionnage. Elles
ont été toutes les quatre jugées à huis clos,
durant la même lapse de temps vingt-quatre af-
faires d'espionnage ont été jugées en police cor-
rectionnelle également à huis-clos. De quoi se
plaind-on donc? Est-ce de ce que le débat n'au-
rait pas été contradictoire mais il l'a été au point
qu'il pouvait l'être, puisqu'on entendait vingt-
quatre témoins, dont M. Mathieu Dreyfus, le dé-
nonciateur; le colonel Picquart et son ami Me
Léobis, qui étaient bien les plus documentés et
les plus intéressés au succès de la cause qu'ils
soutenaient avec la ténacité que vous connais-
sez.

M. l'avocat général en arrive au commandant
Esterhazy. C'est là une partie intéressante et
documentée de son réquisitoire.

Il commence par cette appréciation:

Des lettres du commandant Esterhazy je ne
veux pas parler. Je me borne à dire que j'ai
assisté à certains procédés d'interrogatoire au
sujet desquels mon étonnement est allé jusqu'à
l'écoeurement. Vous vous rappelez, messieurs les
jurés, toutes ces questions adressées à un té-
moignage qui voulait rester muet, questions qui me
faisaient penser au scalpel travaillant la chair
vivante.

ici un premier document:

On a raconté, afin de nuire encore au presti-
ge des chefs que le général de Luxer avait serré
la main du commandant Esterhazy à l'issue du
conseil de guerre. C'est faux, et voici la lettre
qu'à ce sujet il a écrite au ministre de la guerre:

«Monsieur le ministre,

«Des journaux français ont raconté, et des
journaux étrangers se sont empressés de repro-
duire, avec force commentaires, qu'à l'issue du
conseil de guerre les officiers qui venaient d'ac-
quiescer le commandant Esterhazy l'avaient en-

touré et félicité. Cette manifestation n'a pu avoir
lieu, puisque, d'après notre procédure, la lecture
du jugement a été faite par le commissaire
du gouvernement, devant la garde assemblée,
et lors la présence du conseil de guerre. La loi
n'a pas voulu la présence des juges, afin d'éviter
les conséquences graves qu'aurait pu produire
une insulte par le condamné, dans un moment
d'irritation. J'ajoute qu'aucun des membres du
conseil, à aucun moment, n'a revu le commandant
Esterhazy».

Un second document:
Vous vous rappelez, messieurs les jurés, qu'on
a voulu faire passer le commandant Esterhazy
comme ayant fait inscrire, faussement, sur ses
états de service, une citation à l'ordre du jour,
et le général Guérrier lui-même a été appelé
par la défense pour ce fait. Or, voici ce qui
s'est passé:

En 1881, le capitaine Esterhazy a accompli
une action d'éclat à la suite de laquelle il a été
proposé comme officier de la Légion d'honneur.
Ce fait a été porté à la connaissance du régiment
par l'ordre suivant:

«Le commandant ayant été attaqué par les
Arabes, le capitaine Esterhazy, alors que d'au-
tres officiers les repoussaient en les prenant de
hanches, les a, lui abordés de front, en levant ses
bottes avec un élan et un courage au-dessus
de tout éloges...»

Or, à raison de certains règlements de 1880
et 1895, cette citation devait figurer sur le feuil-
let relatif à l'ordre du jour du régiment, et non
sur celui s'appliquant à l'ordre du jour de l'ar-
mée. La transposition d'un fait aussi simple
ne s'identifie-t-elle pas avec la calomnie?

Dans la suite du réquisitoire, relevons à la
charge du colonel Picquart:

Ce colonel a reçu des démentis de ses subor-
donnés, de ses égaux, de ses supérieurs. Ce n'é-
taient pas assez; il s'est dément lui-même. Le
spectacle est trop écoeurant pour qu'il se plaise
à y insister.

A l'adresse de M. Zola:

M. Zola se hausse vraiment trop facilement au
rôle de grand homme. Le vrai, et on le bien vu
par la citation à témoins qu'il a osé adresser à
un grand nombre de diplomates étrangers,

LA REPUBLICANA
Gran manufactura á vapor de tabacos, cigarros y cigarrillos

DE
JULIO MAILHOS
Avenida General Rondeau 354 A 353, Depósito General y Oficinas:
Calle 18 de Julio núm. 47
MONTEVIDEO

ARMERIA DEL CAZADOR
CASA INTRODUCTORA
Armeria, Cuchilleria, Quincalleria y Platina
VENTAS POR MAYOR Y MENOR

JUAN M. MAILHOS
Calle 18 de Julio esquina Andes—MONTEVIDEO

"L'UNION"

Compagnie d'Assurances Française contre l'incendie
(FONDÉE À PARIS, 15, RUE DE LA FANQUE EN 1828)

Statutes payés depuis son établissement 202,000,000 de francs
CAPITAL ET GARANTIES 100,000,000 DE FRANCS
Direction particulière pour la République O. de l'Uruguay
169-CERRITO-169
MONTEVIDEO

NEURASTHENIA, HIPOCONDRIA, ENFERMEDADES NERVIOSAS, Impotencia, Raquitismo, Tuberculosis, Aneurisma, etc.
GLYCEROFOSFATO DE CAL DALLOZ
Preparado por el Dr. DALLOZ, 13, Boulevard de la Chapelle, PARIS.
DEPOSITOS EN TODAS LAS FARMACIAS Y DRUGUERIAS

CARLOS SPANGENBERG & C. A.
CASA INTRODUCTORA
25 DE MAYO, 384 Y 383
MONTEVIDEO

Especialidad en Artículos de Muebleria y Tapiceria.—Tipos para Imprenta.—Papeles para Imprenta y Litografías.—Cartones.—Artículos de Ferreteria

Almidon MACK
de doble Fuerza

Con esta nueva preparación se blancha con sorprendente rapidez, obteniendo un lustre y tesoro extraordinarios.
Se vende en todas las Droguerías y Almacenes de Ultramarinos.
Único Fabricante-Inventor H. Mack, U. S. A.

Únicos Depósitos para el Río de la Plata:
STAUDY y C. Montevideo — Buenos Aires — Rosario — Mendoza — Córdoba — Santiago — Valparaíso

ULTIMA NOVEDAD
Perfumeria
IXORA
DE
ED. PINAUD
PERFUMISTA

JABON.....IXORA
ESENCIA.....IXORA
AGUA de Tocador.....IXORA
POWDER.....IXORA
ACEITE para el Pelo.....IXORA
POLVOS de Arroz.....IXORA
COSMETICO.....IXORA
VINAIGRE.....IXORA

37, BOULEVARD DE STRASBURG, 37
PARIS

RESTAURANT DE PROVENCE
TRUO PAR AUGUSTE GORLIN—Grandes comodidades para viajeros

On prend des pensionnaires à prix très modérés.—Nourriture et logement à 1 piastre 20 par jour.—Salons pour familias.—On porte à domicilio.—A coté du Palais du Gouvernement, á portée de tous los tramways, près du Théâtre Solís.

Ciudadela, 118, 150, 152 et 154

BAÑOS DEL TEMPLO
DE AUGUSTO GORLIN
20 - CALLE CADELONES - 20

SE ATIENDEN TODAS LAS SOCIEDADES DE SOCORROS MUTUOS

PRECIOS CORRIENTES

TIPO	DOCEÑA	TIPO	DOCEÑA
Baño higiénico, con ropa, sin ropa	\$ 0.30 \$ 3.20	Baño sulfureo, con ropa, sin ropa	\$ 0.50 \$ 6.00
" de almidon, con ropa, sin ropa	" 0.40 " 4.20	" de ducha escocesa, con ropa, sin ropa	" 0.40 " 3.00
" de atrecho, con ropa, sin ropa	" 0.30 " 3.20	" de ducha fría y lluvia, con ropa, sin ropa	" 0.30 " 3.20
" alcalino, con ropa, sin ropa	" 0.40 " 4.20	" de ducha fría y lluvia, medicinal	" 0.21 " 2.60
	" 0.36 " 3.80		Condicionel

Recopilación de "Courrier Franco-Oriental"
(278)
Da 16 Abril 1898

MEMOIRS DE M. GORON
Ancien chef de la police de sûreté

IV.—La Police de l'avenir

CHAPITRE IX
CADAVRES ANONYMES

J'avais l'habitude d'excellente, à mon avis, pour un chef de la Sûreté de lire avec la plus grande attention les faits divers des journaux, car ce sont eux qui remplacent en ce moment circulaire judiciaire que je réclame.—Ils la remplacent du reste imparfaitement, car ils n'impriment que ce qui leur plaît.

Néanmoins, les journaux étant l'unique moyen de se renseigner en l'absence de la circulaire en question, tout bon policier doit donc les lire avec la plus grande attention.

Dans une feuille quelconque, à la rubrique *Provincia*, j'avais lu, brièvement résumé, le récit d'une découverte du cadavre ligotté, et de l'arrestation du malheureux chemineau.

Quelques jours après, il me tombait sous les yeux une note envoyée à la Sûreté, et relative à la disparition d'un brave bourgeois de Paris.

Une concierge était venue dire au commissaire de son quartier qu'un de ses locataires, un vieux garçon, était sorti un matin, sans emporter ni malle, ni valise—et n'avait plus reparu.

Le commissaire du quartier avait suivi cette affaire avec un zèle très louable, et la note avait été renvoyée à notre service à l'effet d'obtenir un renseignement quelconque.

Pourquoi cette note me rappela-t-elle l'article du journal? Comment se fit-il dans mon esprit une étrange association entre le cadavre ligotté et le rentier disparu? Je n'en sais rien.

La seule chose certaine, c'est qu'elle se fit, et

GRAN FABRICA A VAPOR DE CALZADOS
— DE —
Máximo Seré, Hermano y Ca.

Esta casa, especial en surtidos de campaña previene á su numerosa clientela y al público en general, que sus talleres funcionan con la regularidad suficiente para dar cumplimiento al pedido mas exigente

161, Calle Uruguay, 161—Montevideo

F. L. LEBET
Atelier de réparation en horlogerie, bijouterie et petite mécanique
Réglage et observation de chronomètres de marine à l'heure astronomique

MEDAILLE D'OR
Diplôme d'honneur
la plus haute récompense
ZURICH 1883

PARIS 1867
PLUSIEURS BREVETS D'INVENTION
TRAVAUX GARANTIS
204 — Rue Général Liniers — 204

P. S. N. C.
The Pacific Steam Navigation Company
Línea quincenal de vapores entre Liverpool, Rio de la Plata y el Pacifico

SALIDAS SUJETAS A MODIFICACION
EL VAPOR PAQUETE INGLES
LIGURIA
Capitan: A. J. COOPER
Salirá el 22 de Abril de 1898

Para Rio Janeiro, Bahia, Pernambuco, Lisboa, Coruña, (La Pallice La Rochelle) y Liverpool.

A bordo de todos los vapores se sirve vino de mesa gratis á los pasajeros.
La Compañía expide pasajes para Vigo, Rivedo, Carril, Gijón, Coruña, Santander, Ferrol y Bilbao.
Todos los vapores llevan mélices y macanís, están iluminados á luz eléctrica y provistos de todas las mejoras modernas para la comodidad de los pasajeros.

WILSON, SONS Y C. LIMITED
AGENTES
MONTEVIDEO
Calle 25 de Mayo 214
Rio Janeiro, Santos, Bahia, Pernambuco y San Vicente C. V.

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ
DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE UNIVERSEL
EN SIX VOLUMES

La Librairie Larousse a commencé le premier avril la publication d'un nouveau **DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE**, en six volumes, infiniment supérieur à tous les points de vue, aux ouvrages du même genre parus jusqu'ici.

Le **NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ** contiendra
DEUX FOIS PLUS DE MATIÈRES ET DIX FOIS PLUS D'ILLUSTRATIONS
que les ouvrages similaires. Les facilités de paiement accordées en permettront l'acquisition à tout le monde.

Le **NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ** formera 6 volumes in 4° imprimé sur trois colonnes, dans le même format que le grand **LAROUSSE**. Rédigé par des auteurs d'une grande compétence, bien proportionné dans toutes les parties, donnant sur chaque chose l'essentiel, il est fait sur le même plan que son illustre devancier. La richesse du vocabulaire sera incomparable: aucun mot de la langue ne sera omis, même les mots les plus nouveaux, l'argot, les mots étrangers qui se sont introduits peu à peu dans notre langue, les termes vulgaires, etc.

Les questions philosophiques, politiques, religieuses et sociales seront exposées avec l'impartialité la plus absolue.

L'illustration, d'une importance si capitale aujourd'hui dans un ouvrage de ce genre, est l'objet de soins tout particuliers.

Des milliers de gravures, exécutées spécialement pour le Dictionnaire, complètent le texte et le rendent plus aisément compréhensible.

SOUSCRIPTION A FORFAIT:
40 piastres or en fascicules, en séries (10 fascicules) ou en volumes brochés.
50 piastres or en volumes reliés demi-chagrin.

Payable par semestre, en cinq versements égaux, le premier ayant lieu au souscrivant.

N. B.—La souscription a forfait garantit le souscripteur contre toute augmentation de prix, pendant la publication de l'ouvrage.

Remplir et signer le Bulletin de souscription ci-joint et l'adresser:
Administration du "Courrier Franco-Oriental", 46 Maciel.
MONTEVIDEO

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
Souscription à forfait: 40 piastres or, en séries de 10 fasc., en vol. brochés, 50 piastres or, en volumes reliés.
Payable par semestre en cinq versements égaux.

Je, soussigné, déclare souscrire à un exemplaire du **NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ** en six volumes au prix à forfait de _____ que je m'engage à payer à raison de 8 piastres par semestre, le premier paiement ayant lieu en souscrivant.

L'ouvrage devra me parvenir franco par séries de 10 fasc.—volumes brochés—volumes reliés au fur et à mesure de l'apparition.

(Rayer les modes d'envoi non choisis.)
Nom et Qualité (bien lisible) _____
Adresse _____
A _____ le _____ SIGNATURE _____

En Casa de todos los Perfumistas y Peluqueros de Francia y del Extranjero

La VELOUTINE
Golfo de Aroz especial
PREPARADO AL RUMISTO
Por CH. FAY, PERFUMISTA
PARIS — 9, rue de la Paix, 9 — PARIS

Grand Vignoble du Parc Giot
PRECIOS CORRIENTES DE LOS VINOS DE 1897
A DOMICILIO, AL CONTADO: POR NO TENER COMRADORES

Una botellita de 200 litros sin casco	\$ 21.00 sea el litro ó kilo	\$ 0.12
Media " 100 " "	" 12.50 " "	" 0.12 5 mil
Cuarta " 25 " "	" 3.12 " "	" 0.13
Octava " 12 1/2 " "	" 1.56 " "	" 0.11
Vinagro de vino, Grapa	" 0.20 " "	" 0.09

Toda diferencia en mas ó en menos se abonará ó se descontará al mismo precio.

Los cascos se pagan \$ 2.00 por los cascos; \$ 1.50 por botella; \$ 1.00 por cuarterón; \$ 0.60 por damajana, y se abonará al mismo precio devolviéndolos en buen estado.

Un carruaje al-línea sale de la GRANJA GIOT todos los días para el reparto en Montevideo.

FOR ORDENES.—GRANJA GIOT, NÚM. 2051, TELÉFONO LA COOPERATIVA.—AL COCHERO REPARTIDOR, AL ESTABLECIMIENTO Y Bodega.

Se puede visitar la Bodega y probar los vinos

Se encarga hacer los pedidos con 3 ó 4 días de anticipación y poner el vino de un caso, en una sola caja, en botellas ó damajanas bien tapadas y acostadas para conservar la calidad del vino.

BORICINA MEISSONNIER
Desinfectante, Microbicida, Cicatrizante
NI TOXICA, NI CAUSTICA, NI IRRITANTE
Enfermedades de los Ojos, de las Orejas, de la Nariz, de la Laringe, de las Vías urinarias, Ginecología, Úlceras, Quemaduras, Heridas.

HIGIENE DE LA TOILETTE (cuidados íntimos)
La Boricina se emplea en polvo ó en solución.
Depósito: Paris, 17, Place Calet. — Montevideo, BOTICA DEL SOL, Miguel Rey.

FERNET - BRANCA
Especialidad de Branca Hermanos de Milan

Los únicos que hacen el verdadero y genuino proceso

Medallas de oro y gran diploma de honor á las Exposiciones de Viena 1873, Venecia 1874, Philadelphia 1876, Sydney 1878, Melbourne 1881, Milan 1881, Siza 1881, Turin 1881, Amberes 1883 y muchas otras recompensas.

ULTIMAS RECOMPENSAS OBTENIDAS:
Exposición de Barcelona 1888 y París 1889, Medalla de oro á la Exposición Internacional Americana de Chicago 1893, Medalla de oro del Ministerio de Agricultura y Comercio Roma 1894.

MAXIMAS HONORIFICIAS
Únicos concesionarios para la América del Sur de 1875.

CARLOS F. HOFER Y C. GÉNOVA

EL FERNET-BRANCA es el licor mas higiénico conocido que extingue la sed, facilita la digestión, estimula el apetito, cura las fiebres intermitentes, el dolor de cabeza, mal de la cabeza, sibilos, mal del mar, el hipo, el vómito, el cólico, anti-fébril, según queda comprobado por centísimos de certificaciones médicas.—No se deje el público engañar por las numerosas imitaciones que bajo varios nombres de FERNET empieza á presentarse, y pida legítimo.

Fernet - Branca
Únicos intro ductores en las Repúblicas del Uruguay y Paraguay:
METZEN-VINCENTI Y C. -- Montevideo

Debidamente apoderados para proceder con todo el rigor que acuerden las leyes contra los falsificadores y contra los infractores á dicha concesión.— **MISSIONES 81.**

tout de suite par les parquets de province qui seraient reprises, suivies et qui aboutiraient.

Je vais même plus loin; je trouve que le seul moyen de combattre effectivement cette sorte d'internationalité que forment les voleurs de tous les pays serait qu'il existât aussi une internationalité de la police.

Pourtant, en matière de droit commun, quand il s'agit de crimes contre les personnes et la propriété, toutes les polices du monde ne se prêtent-elles pas un mutuel appui?

Alors que j'étais chef de la Sûreté, c'est une vérité que j'avais bien comprise que toujours j'eus soin d'entretenir les relations les plus cordiales avec les chefs des polices européennes.

Je profitai même des nombreux voyages que je fus obligé de faire, ou de la présence momentanée à Paris de certains de mes collègues de l'étranger, pour entrer en relations plus étroites avec eux.

J'étais du reste arrivé à avoir ainsi des rapports particulièrement amicaux avec presque toutes les polices étrangères, si bien que parfois les juges d'instruction, des procureurs de la République, des présidents de chambres correc-

tionnelles, me priaient de vouloir bien demander à mes collègues anglais, belges, italiens, suisses, espagnols, turcs ou allemands, des renseignements dont ils avaient un pressant besoin.

Je les obtenais au bout de quelques jours, tandis que, par la voie diplomatique, la seule que, régulièrement, pussent employer les magistrats, les réponses mettaient des semaines à revenir, quand ce n'est pas des mois.

Ce que j'obtenais exclusivement de l'amitié de mes collègues devrait être de droit; toutes les polices des pays civilisés devraient échanger avec rapidité leurs renseignements, de même que, pour tous les criminels de droit commun déçus à l'étranger, toutes les formalités d'extradition devraient être simplifiées, ainsi que je l'ai dit quand j'ai parlé des anarchistes.

Pour en revenir à la recherche des crimes commis en province, lorsque j'étais à la tête de la Sûreté, j'avais j'ai refusé, par principe, à un Parquet des départements, les agents qu'il me demandait pour rechercher les auteurs d'un crime.

(A suivre)